



REPUBLIQUE TUNISIENNE

*Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique*

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE
DIRECTEUR GENERAL
DU PALAIS DES SCIENCES DE MONASTIR**

Nom et prénom du candidat :

.....

Date limite de dépôt des candidatures: **30 Octobre 2015**

(1 seul exemplaire papier, avec une copie numérique sur CD)

14 septembre 2015

II-6-Participation à des activités ayant rapport avec la promotion et la diffusion du savoir

- i. Elaboration des documents et contenus de vulgarisation,
- ii. Participation à conférences à distances, enseignement à distance, production des contenus pédagogiques scientifiques et culturels, formation à distance et à la carte,
- iii. Partenariat initié avec les sociétés savantes et le tissu socio-économique,
- iv. Autres.

II-7-Autres activités réalisées

III- RESPONSABILITES ET ACTIVITES D'INTERET COLLECTIF

III-1- Responsabilités administratives

Direction d'établissement, appartenance à des conseils d'administration, et autres responsabilités administratives occupées. Préciser pour chaque responsabilité la référence du Décret ou de l'arrêté de nomination et la période occupée.

III-2- Responsabilités scientifiques

Direction de laboratoires et unités de recherche, appartenance à des conseils scientifiques, comités scientifiques nationaux, commissions nationales de recrutement et de promotion, et autres responsabilités scientifiques occupées. Préciser pour chaque responsabilité la référence de la nomination et la période occupée.

III-3- Activités d'intérêt collectif

- Appartenance à des comités de lecture de revues scientifiques à facteur d'impact (*Reviewer*)
- Expertises, conseils et audits (de haut niveau)
- Edition d'ouvrages scientifiques à comité de lecture et d'articles d'ouvrages. *Préciser la nature de l'ouvrage (individuel ou collectif) et la maison d'édition.*
- Appartenance à des sociétés savantes
- Organisation de manifestations scientifiques internationales (*durant les dix dernières années*)
- Autres activités (*prix, distinction, vie associative, etc.*)

IV- PROJET DE PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Il est demandé de décrire, en deux pages, les grandes lignes d'un projet de programme dont lequel le candidat expose sa vision stratégique pour le développement de l'établissement.

Le projet de programme devrait être en adéquation avec les missions de l'établissement telles que fixées par l'article 2 de la Loi n°36 du 04 juin 2007. Une attention particulière devrait être accordée à la pertinence et à la faisabilité du programme proposé.

N.B. : L'évaluation et la sélection des dossiers sera effectuée sur la base des critères

précisés dans les différentes rubriques citées ci-dessus (de I à IV)